

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 19 AVRIL 2016 A 20 H 15

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **19 AVRIL A 20 H 15**

Extrait affiché le :
20 avril 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

3^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, M. CHMIDLIN Stéphane,
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,
Mme FLICKER Gisèle, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice,
Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M.
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Convention avec l'ATD.

Absents excusés : Mme DEMAIZIERE Chantal,
M. CHARDIN Denis, M. FOUCAL Olivier.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme VINCENT Marie	à	Mme BOULANGER Annie
M. TARDIEU François	à	M. PIERRAT Benoît
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle

N° 37/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Philippe SALERIO, Adjoint délégué, propose au Conseil
Municipal la passation d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique
Départementale (ATD) des Vosges dans le cadre du projet de rénovation et de mise en accessibilité du
COSEC estimé à 1 390 000 € hors taxes. La rémunération de l'ATD sera au plus de 22 250 € hors taxes
pour les phases préalables d'études, de consultation des maîtres d'œuvre et de suivi des études et travaux.

Le Conseil Municipal ayant entendu ces explications, délibère et,

A l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à
signer la convention avec l'Agence Technique Départementale des Vosges. Des crédits sont inscrits à
l'opération 526 du budget primitif 2016.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,